

SIEGE SOCIAL :
DOMAINE DU CIRAN
45240
MENESTREAU- EN-
VILLETTE

N° 16-02

Date de convocation :

18 février 2016

Nombre de Délégués :

EN EXERCICE : 66
PRESENTS : 38
POUVOIRS : 1
VOTANTS : 39

OBJET :

Approbation de
l'Agenda 21 du Pays

**DÉLIBÉRATION DU
COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PAYS SOLOGNE VAL SUD**

Séance du 1^{er} mars 2016

L'an deux mille seize, le mardi premier mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie de Vienne-en-Val, sous la présidence de Monsieur Bertrand HAUCHECORNE.

Délégués votants : Mme CATOIRE (ARDON), MM. CORGNAC ET BOISSAY (CLÉRY SAINT-ANDRE), M. CHOUIN (LA FERTE SAINT-AUBIN), Mme VALLÉE et M. D'HÉROUVILLE (ISDES), MM. PILTE et GAUDÉ (JOUY-LE-POTIER), M. THEFFO (LIGNY-LE-RIBAUT), MM. NIEUVIARTS (MARCILLY-EN-VILLETTE), Mme BUREAU (MAREAU-AUX-PRES), Mme VATZ (MENESTREAU-EN-VILLETTE), Mme COROLEUR et M. NALYWAJKO (MEZIERES-LEZ-CLÉRY), MM. DEROUET et LUCAS (NEUVY-EN-SULLIAS), Mmes CHENET et LEROUX-BACHELET (OUVROUER-LES-CHAMPS), Mme THOMAS et M. BADAIRE (SAINT-FLORENT-LE-JEUNE), Mme LABBÉ et M. HENRY (SENNELY), Mme GARNIER et M. THOUVIGNON (SIGLOY), Mme BODOT (SULLY-SUR-LOIRE), MM. GOUJON et AUGUSTO (VANNES-SUR-COSSON), Mme DURAND et M. BOURGEON (VIENNE-EN-VAL), MM. HODEAU et M. LEGRAND (VIGLAIN), Mmes LEPELTIER et RICHARD (VILLEMURLIN), MM. HAUCHECORNE et JOUIN (C.C.V.A), M. ACHÉ (C.C du SULLIAS), Mme BOURGEAIS et M. LE GOFF (C. C. VAL SOL),

Déléguées ayant donné pouvoir : Mme de PÉLICHY pouvoir à M. CHOUIN (LA FERTE SAINT-AUBIN),

Vu le projet d'Agenda 21 du Pays élaboré en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs institutionnels et les membres du Conseil de développement,

Entendu l'exposé du Président sur le contenu des axes, objectifs et actions de l'Agenda 21 du Pays Sologne Val Sud,

Le Président propose :

- d'approuver l'Agenda 21 du Pays Sologne Val Sud
- de s'engager à mettre en œuvre la démarche et à la communiquer,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent cette décision.

Bertrand HAUCHECORNE
Président du Pays Sologne Val Sud

